



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N° 7

* * *

Commission politique

PROJET DE RAPPORT

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

Mme Paulette OYANE-ONDO
(Gabon)

Rapporteure

sur

Les situations politiques dans l'espace francophone

Situation au 2 juillet 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
A. SECTIONS SUSPENDUES	9
1. CÔTE D'IVOIRE	9
2. GUINEE	10
3. MADAGASCAR	13
4. NIGER.....	14
B. SECTION SOUS OBSERVATION	17
5. GUINEE-BISSAU	17
6. MAURITANIE	21
C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	23
7. BURUNDI.....	23
8. COMORES	24
9. HAITI.....	26
10. LIBAN.....	27
11. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA).....	28
12. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC).....	29
13. TCHAD.....	31
14. ZONE SAHELO-SAHARIENNE	32
CONCLUSION	33

TABLE DES ABBREVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
OEA	Organisation des États américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que « vigie de la démocratie » et elle propose des mesures qui servent à accompagner les Parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Ce rapport est traditionnellement consacré aux situations de crise qui ont marqué l'actualité politique dans l'espace francophone au cours des derniers mois, et en particulier à l'étude des derniers développements au sein des pays dont le Parlement est suspendu au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en vertu de l'article 5.6 de notre règlement.

5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé et que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, la suspension de la coopération ainsi que l'impossibilité de participer aux différentes réunions.

L'actualité qui a marqué l'espace francophone cette année a été riche en rebondissements et nous a prouvé l'importance du combat que nous menons pour défendre et développer la démocratie.

En 2009, trois sections soit la **Mauritanie**, la **Guinée** et **Madagascar** ont été sous le coup d'une mesure de suspension. Depuis le début de l'année 2010, la section du **Niger** a été suspendue tandis que la section de la **Guinée-Bissau** est sous le coup d'une mise sous observation à titre préventif. En outre, il faut ajouter à ces sections le parlement de la **Côte d'Ivoire** qui n'est pas reconnu par la communauté internationale. Je vous ferai donc part des derniers développements dans ces six pays.

Je rappelle que la **mise sous observation** est une disposition instaurée en 2003 par le Bureau qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, car elle peut participer aux réunions et bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. La situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés. Dans le cas contraire, la mise sous observation est automatiquement levée au terme de deux années.

La commission politique, réunie en février 2010 à Yaoundé (Cameroun), a innové en instituant de manière expérimentale une **mise sous observation à titre préventif**. Elle a décidé d'appliquer cette mesure à la **Guinée-Bissau**. La rapport fait le point sur la situation dans ce pays et propose des éléments que l'APF pourrait inclure dans une résolution.

Je rappelle que l'APF a levé en 2009, lors de sa XXXV^e Session de Paris, la mise sous observation des sections de **Haïti** et de la **République démocratique du Congo (RDC)**. Le séisme qui a ravagé Port-au-Prince en janvier dernier et les violences qui ont cours en RDC nous incitent toutefois à faire le point sur la situation de ces pays.

D'autres situations politiques sont préoccupantes et méritent un suivi par notre commission politique. Ces situations sont celles intervenues au **Burundi**, aux **Comores**, au **Liban**, en **République Centrafricaine**, au **Tchad** et dans la **zone sahélo-saharienne**.

Vous trouverez dans le tableau suivant un récapitulatif du statut des sections au sein de notre Assemblée.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

Sections	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Côte d'Ivoire ¹	janvier 2006		
Guinée	janvier 2009		
Haïti	janvier 2004	juillet 2006	juillet 2009
Madagascar	mars 2009		
Mauritanie	janvier 2009	<i>(juillet 2010)</i>	
Niger	Février 2010		
RDC	juillet 1998	juillet 2007	juillet 2009

¹ Section d'un Parlement non reconnu internationalement

A. SECTIONS SUSPENDUES

1. CÔTE D'IVOIRE

PARLEMENT NON RECONNU INTERNATIONALEMENT

A ce jour, l'élection présidentielle prévue initialement le 30 octobre 2005 a été reportée à six reprises. À l'instar du Groupe de travail international (GTI), le Bureau de l'APF réuni à Nouméa en janvier 2006 a pris acte de la fin du mandat des députés de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2005. Dès lors que nous constatons que le Parlement n'existe plus constitutionnellement, nous considérons que la question de la réintégration de la section ivoirienne sera étudiée lors de l'élection des députés suite à des élections libres, fiables et transparentes, reconnues par la communauté internationale.

** Actualité récente*

Le contentieux qui porte sur les listes électorales et qui retarde la tenue du scrutin présidentiel s'est poursuivi au cours des derniers mois. Rappelons que ce processus a été suspendu depuis l'annonce le 12 février 2010, par le président Gbagbo, de la dissolution du gouvernement et de la Commission électorale indépendante (CEI), en raison de sa partialité.

L'établissement de deux listes, une « blanche » et l'autre « grise », est au cœur du débat sur « l'ivoirité » des électeurs. D'une part, 5,3 millions d'électeurs dont la présence a pu être constatée dans des registres civils sont inscrits sur la liste blanche, même si le président Gbagbo insiste pour qu'elle soit réexaminée. D'autre part, plus d'un million de personnes, inscrites à la liste grise, présentent des cas litigieux et doivent prouver leur nationalité en soumettant des justificatifs à l'appui.

Le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), principale coalition de l'opposition, a rejeté le communiqué conjoint du 2 mai signé par le Premier ministre Soro et le Président de la CEI, M. Youssef Bakayoko. Ce communiqué prévoyait la reprise en deux phases du règlement du contentieux des listes électorales. À partir du 10 mai 2010, la liste grise devait être étudiée dans un délai de 15 jours par 415 « Comités de réclamations » mis en place auprès des Commissions électorales indépendantes (CEI) locales. La durée de la deuxième phase, qui concerne la liste blanche, n'a pas été précisée.

Le RHDP conteste ce processus en deux phases, arguant qu'il n'a pas été élaboré de façon inclusive. Le RHDP a tenu à rappeler que la composition de la liste blanche devait demeurer intacte, son contenu ayant été jugé « hautement crédible et équilibré » par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies qui avait pour tâche de certifier les démarches devant mener à la tenue du scrutin présidentiel. Le processus de vérification de la liste grise a repris le 17 mai avec l'accord de l'opposition, avant de se terminer le 5 juin.

La réunification du pays, dans lequel s'inscrit le processus de Désarmement, de Démobilisation et d'Intégration (DDR) des rebelles, devait être pour sa part relancée le 15 juin.

Notons que le Conseil de sécurité a adopté en mai une résolution à l'unanimité qui a prolongé jusqu'au 30 juin 2010 le mandat de l'ONUCI, ce dernier devant se terminer le 31 mai. Le 3 juin, le représentant spécial pour l'ONUCI, M. Choi Yong-Jin, a soulevé devant les membres du Conseil de sécurité l'impasse actuelle dans le pays. Il a à cette occasion recommandé aux 15 membres du Conseil de préserver le statu quo quant au nombre d'effectifs déjà présents, et ce, jusqu'à la fin de 2010.

Notons en dernier lieu l'annonce récente du Président burkinabè, Blaise Compaoré, qui évoque la possibilité de cesser son travail de médiation dans la crise ivoirienne. Rappelons que M. Compaoré agit comme facilitateur des Accords de Ouagadougou signés par les parties ivoiriennes en 2007, accord qui vise à réunifier le pays et mettre en place les conditions devant permettre la tenue des élections générales.

*** Positions prises et actions menées par l'APF**

Lors de sa réunion de N'Djamena (Tchad) en février dernier, le Bureau a condamné le nouveau report de l'élection du 29 novembre en soulignant la nécessité de mener à terme la révision des listes électorales et l'identification générale des populations.

Notre Assemblée se doit d'insister pour qu'une nouvelle date de scrutin soit fixée le plus rapidement possible. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie continue de réaffirmer que les opérations d'identification générale des populations et celles de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), sont prioritaires afin de stabiliser le processus de réconciliation nationale.

*** Positions prises et actions menées par l'OIF**

La Francophonie accompagne la Côte d'Ivoire depuis 2002. Elle est membre de l'organe consultatif international qui participe aux travaux du Comité d'accompagnement et d'évaluation prévu par l'Accord de Ouagadougou.

2. GUINEE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JANVIER 2009

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a constaté lors de sa réunion de New York, tenue les 21-22 janvier 2009, la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. À la suite du décès du président guinéen Lansana Conté le 22 décembre 2008, une junte s'est emparée du pouvoir et a suspendu la Constitution ainsi que les institutions parlementaires.

L'élection présidentielle de la Guinée s'est déroulée comme convenu le dimanche 27 juin. Quelque 4,2 millions de Guinéens étaient appelés à choisir leur président parmi 24 candidats, uniquement des civils. Selon les informations, les Guinéens ont participé massivement et paisiblement à la première élection libre depuis l'indépendance en 1958.

La commission électorale nationale indépendante (Céni) a annoncé des résultats provisoires le 2 juillet. M. Cellou Dalein Diallo, ancien gouvernant sous le régime du général Conté et candidat de l'Union des forces démocratiques de la Guinée (UFDG), est arrivé en tête avec 39,70% des voix. L'opposant historique Alpha Condé arrive second avec 20,67% des voix. Après la publication des résultats, à minuit, Conakry était calme. Le Président de la Transition, le général Sébouka Konaté, a lancé une mise en garde pour prévenir d'éventuels débordements. La date du second tour, initialement prévue le 18 juillet, n'est pas confirmée. Le taux de participation a atteint 77% selon la Céni.

La commission électorale nationale indépendante (Céni), qui n'avait jamais organisé un tel scrutin, a conclu qu'aucun incident ne lui avait été signalé, ni à Conakry ni dans les régions. Les chefs des missions d'observation électorale de la Cédéao, de l'Union européenne, de l'Union africaine et du Centre Carter ont salué « l'engagement des électeurs guinéens qui se sont rendus nombreux aux urnes pour déterminer dans la paix et la sérénité le futur » du pays.

Rappelons que le 15 janvier 2010, un accord était intervenu à Ouagadougou entre M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et médiateur dans la crise guinéenne, le Capitaine Moussa Dadis Camara, président du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et le général Sékouba Konaté, Vice-président du CNND, Ministre de la Défense et Chef de l'Etat par intérim. Cet accord prévoyait notamment la mise en place d'un gouvernement d'union dirigé par un premier ministre issu des forces vives de la Guinée, la tenue d'élections dans un délai de six mois, et la non-candidature des membres du CNDD et du gouvernement aux prochaines élections. Conformément à cet accord, M. Jean-Marie Doré, chef de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG), a été désigné comme premier ministre de transition.

Dans un décret publié le 7 mars, le général Konaté a confirmé l'annonce par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la tenue du premier tour des élections présidentielles le 27 juin 2010. La date d'un second tour (si nécessaire) n'avait pas été évoquée dans le décret. Un second décret présidentiel prononcé le même jour a élargi la composition du Conseil national de transition (CNT) prévu par l'accord de Ouagadougou, passant de 101 à 155 membres issus de la société civile, des partis politiques, du CNDD, du Conseil religieux et d'autres collaborateurs.

Depuis l'annonce de la tenue de l'élection le 27 juin, la communauté internationale a suivi attentivement l'organisation des premières élections libres depuis l'indépendance du pays en 1958.

La Constitution révisée a finalement été promulguée par décret le 7 mai. Le Premier ministre de transition a fait l'annonce à la mi-mai d'un « Plan de sécurisation du processus électoral » qui prévoyait le déploiement dans tout le pays d'une force spéciale de 16 000 hommes, nommée « Force spéciale de sécurisation ». Ce plan a été préparé par la CENI avec l'aide des experts de l'OIF et a été validé par les autorités guinéennes.

Le Groupe international de contact pour la Guinée (GIC-G), composé de représentants de l'UA, de l'UE, de l'ONU, de la CEDEAO, de l'OIF ainsi que de la France et des Etats-Unis, a exprimé à la mi-mai sa préoccupation face aux retards de la CENI dans la publication et la correction des listes électorales et la distribution des cartes d'électeurs. Le GIC-G a également insisté auprès des responsables et militants politiques pour qu'ils évitent d'aviver les tensions ethniques et raciales.

La campagne électorale a débuté officiellement le 17 mai en Guinée. Le territoire couvre 38 circonscriptions pour un total de 8000 bureaux de vote. Notons que le second tour de cette élection historique est éventuellement prévu pour le 18 juillet. A la fin mai, la Cour suprême a annoncé avoir retenu les candidatures de 24 civils sur les 36 dossiers qu'elle avait reçus, les dossiers rejetés l'étant essentiellement en raison d'une insuffisance de fonds de la part du candidat. La règle en Guinée prévoit le déboursement d'un montant minimal afin de limiter le nombre potentiel de candidats.

*** Positions et actions prises par l'APF**

Lors de sa commission politique tenue à Yaoundé du 6 au 9 avril 2010, l'APF avait demandé aux parties signataires de l'Accord de Ouagadougou de respecter le processus de sortie de crise, notamment le principe selon lequel les membres du Conseil national de transition, le chef de l'État de transition, les membres du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et les membres des Forces de défense et de sécurité ne se présenteront pas à l'élection présidentielle.

La commission avait aussi appelé les autorités de transition à respecter les droits de la personne, la libre expression et les libertés civiles, politiques et sociales, tout en précisant qu'un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel.

*** Positions et actions prises par l'OIF**

L'Organisation internationale de la Francophonie a préparé, en collaboration avec la CENI, un plan de sécurisation du processus électoral devant être éventuellement validé par les autorités guinéennes. Elle a aussi amorcé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système sécurisé de transmission et de traitement des résultats électoraux censés accroître la transparence des scrutins.

Le GIC-G, dont fait partie l'OIF, s'est réuni à la mi-mai à Conakry et a dressé un bilan positif de la situation en Guinée. Le Groupe a appelé le peuple guinéen et ses responsables politiques à respecter les règles démocratiques et à s'engager dans cette voie dans la préparation et le déroulement des prochaines échéances électorales.

L'OIF a également participé dans la capitale guinéenne à un Séminaire sur la sécurisation du processus électoral, organisé le 24 et 25 mai 2010 dans le cadre d'un partenariat avec les Nations Unies et la CEDEAO. Au début du mois de mai, ces mêmes partenaires, avec l'aide de l'UE, ont remis un rapport officiel au Président de la République par intérim dans le cadre de la mission conjointe d'évaluation de la réforme du système de défense et de sécurité.

3. MADAGASCAR

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2009

M. Andry Rajoelina, ancien maire d'Antananarivo, a renversé le président Marc Ravalomanana le 17 mars 2009, avec le soutien de l'armée, au terme d'un bras de fer de trois mois. L'APF a pris acte des conditions de changement de main contraires à l'ordre constitutionnel, et prononcé la suspension de la section malgache en mars 2009 en vertu de l'article 5.6 de son règlement.

*** Actualité récente**

Après les accords de Maputo et d'Addis Abeba, signés en 2009 et restés lettre morte, une nouvelle tentative de médiation internationale s'est soldée par un échec début mai à Pretoria. Le chef de la médiation internationale dans la crise politique à Madagascar, l'ancien président mozambicain Chissano, a exhorté les principaux responsables politiques de l'île à reprendre les négociations.

L'homme fort de Madagascar, Andry Rajoelina, a annoncé à la mi-mai un calendrier électoral pour sortir de la crise, calendrier soutenu par la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais contesté par l'opposition en raison de son caractère unilatéral. Il a affirmé qu'il ne serait pas candidat à la prochaine élection présidentielle, dont il a annoncé la tenue pour le 26 novembre prochain. M. Rajoelina a demandé aux anciens présidents du pays, aujourd'hui dans l'opposition, de ne pas présenter pas leur candidature à la présidentielle.

La semaine précédant cette annonce, M. Rajoelina avait échoué à obtenir de l'armée un ralliement pour mettre sur pied un gouvernement militaro-civil.

Le 17 mars 2010, l'Union africaine (UA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont annoncé l'imposition de sanctions économiques et diplomatiques à l'endroit de la Haute autorité de transition (HAT) dirigée par Andry Rajoelina.

Le 4 juin dernier, c'est l'Union européenne (UE) qui a annoncé la suspension pendant un an de son aide au développement en vertu de l'Accord de Cotonou (2000), signé entre l'UE et le groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'UE a dénoncé le manque de progrès démocratiques depuis la violation « flagrante » de la démocratie et de l'État de droit que constitue le coup d'Etat de 2009, ainsi que la feuille de route jugée « inacceptable ». L'UE devait injecter 588 millions d'euros sur cinq ans à Madagascar. L'UE précise que ces mesures exceptionnelles n'affectent pas l'aide humanitaire ni l'aide d'urgence dont bénéficie déjà la population malgache.

Rappelons que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement (BAD) ont eux aussi récemment suspendu leur aide à Madagascar.

La crise politique malgache qui perdure a ainsi de graves répercussions économiques sur la Grande île, dont le budget est normalement financé de moitié par l'aide internationale. L'État doit désormais se contenter de ses propres ressources.

Selon des estimations, la chute d'activité du secteur minier a été de 70% l'an dernier, provoquant le chômage de dizaines de milliers de personnes. Les dirigeants malgaches recherchent aujourd'hui de nouvelles sources de financements. Fin mai, le gouvernement a annoncé accorder au consortium chinois WISCO un permis de recherche sur la mine de fer de Soalala, qui pourrait faire entrer jusqu'à 100 millions de dollars dans les caisses de l'Etat.

Notons que Madagascar a célébré le 26 juin 2010 ses 50 ans d'indépendance.

*** Positions et actions prises par l'APF**

Le Bureau qui s'est réuni à N'Djaména au Tchad du 2 au 4 février et la commission politique réunie à Yaoundé en avril dernier ont maintenu la suspension de Madagascar en vertu de l'article 5-6 de son règlement. On a exhorté les acteurs malgaches concernés à s'engager résolument dans la recherche d'une solution négociée et consensuelle à la crise afin d'assurer le retour rapide à une vie constitutionnelle normale. L'APF a encouragé également l'OIF à poursuivre son implication au sein du GIC-M.

*** Positions et actions prises par l'OIF**

L'Organisation internationale de la Francophonie a activement soutenu la nouvelle feuille de route proposée par la France, l'Afrique du Sud et le Médiateur de la SADC, M. Joaquim Chissano, qui mettait l'accent sur la nécessité de rétablir l'ordre constitutionnel par la tenue, d'élections législatives libres, fiables et transparentes.

Le Secrétaire général de l'OIF a salué le choix du président de la HAT, Andry Rajoelina, de ne pas se présenter aux prochaines élections. Il a appelé les mouvances malgaches à réitérer leur volonté d'établir un dialogue constructif, tout en rappelant la disponibilité de l'OIF d'accompagner le processus de retour à l'ordre constitutionnel.

4. NIGER

SECTION SUSPENDUE DEPUIS FEVRIER 2010

Après le coup d'Etat du 18 février 2010, l'APF a constaté la suspension de la section du Niger en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Lors de sa réunion tenue au Tchad du 2 au 4 février, le Bureau de l'APF avait décidé de ne pas reconnaître en l'état le Parlement issu des élections du 18 octobre 2009.

Suite au coup de force du 18 février 2010 orchestré par trois généraux, un « Conseil suprême pour la restauration de la démocratie » (CSRD) a pris le pouvoir en fermant les frontières du pays. Rappelons que les Nations Unies, l'Union africaine, la Francophonie et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont immédiatement condamné l'usage de la violence et appelé à un retour rapide de l'ordre constitutionnel.

La junte est dirigée depuis le 24 février par le colonel Salou Djibo. Elle a donné des garanties de normalisation face à l'instabilité politique qui secoue le pays, et affirmé qu'elle ne présenterait aucun des siens à la prochaine présidentielle dans le but de redonner le pouvoir aux civils. Ces garanties portaient également sur la tenue d'élections, sur la préparation d'une nouvelle constitution issue d'un dialogue « inclusif » et sur la libération de certains membres du gouvernement renversé en février.

*** Actualité récente**

La junte a mis en place un « Conseil consultatif » formé de 131 membres issus de la société civile et des principales composantes socioprofessionnelles du Niger. Les membres réunis en plénière ont débuté leurs consultations le 12 avril.

Les résultats de ces pourparlers inclusifs ont abouti à la proposition d'un calendrier électoral prévoyant la tenue d'un référendum sur la nouvelle Constitution le 24 octobre, tandis que les résultats seraient validés le 8 novembre. La promulgation de la Loi fondamentale se ferait le 11 novembre. Le premier tour de la présidentielle aurait lieu le 26 décembre prochain tandis que les résultats seraient proclamés le 12 janvier 2011. Dans l'éventualité d'un deuxième tour, les résultats seraient proclamés le 12 février et ceux des élections municipales deux semaines plus tard. La fin de la transition concorderait donc avec l'investiture du prochain président, le 1er mars 2011.

La proposition de fixer la limite de la transition au 1er mars 2011 a été validée par le CSRD au début du mois de mai. Un nouveau code électoral, qui limite dorénavant le mandat présidentiel à quatre ans au lieu de cinq et renouvelable une fois, a également été approuvé par la junte afin de « susciter une culture de l'alternance ». La CENI doit débuter ses travaux au début du mois de juin.

L'instauration d'une caution minimale pour les candidats à la présidentielle a aussi été prévue afin de limiter les candidatures. De plus, les candidats devront avoir entre 40 et 70 ans et un niveau d'instruction élevé. Au sein de l'opposition, on dénonce le « manque de réalisme » de ces mesures.

Le « Conseil constitutionnel », qui a remplacé la « Cour constitutionnelle » en février, a débuté ses activités au cours du mois d'avril. Son rôle consiste à contrôler « la régularité, la transparence et la sincérité » des résultats définitifs du référendum et des élections à venir. Il est à noter que la Cour suprême du pays avait également été dissoute peu après le coup de force avant d'être remplacée par une « Cour d'Etat ».

La junte a mis en place le « Comité des textes fondamentaux », composé de 16 membres et présidé par le juriste et enseignant nigérien Mamadou Gazibo. Ce comité a la mission de proposer à l'exécutif en place un nouveau code électoral ainsi qu'une charte des partis politiques. À partir du 21 avril, le Comité s'est vu accorder une période de 45 jours pour rédiger une nouvelle version de la Loi fondamentale du pays.

Notons également la mise en opération, le 7 mai, de l'Observatoire national de la communication dirigé par le Président de la maison de la presse, M. Abdourahmane Ousmane. Cet observatoire sera chargé de réguler les médias et de mettre en œuvre les recommandations issues des États généraux de la presse, tenus à la fin du mois de mars 2010.

La situation alimentaire au Niger continue d'être une source de préoccupation importante. Les Nations Unies ont lancé à cet effet un appel d'urgence au début avril afin de récolter plus de 200 millions de dollars afin de faire face à la « période de soudure » (juin-octobre), période de sécheresse qui sépare les deux récoltes et qui risque d'affecter plus de 8 millions de personnes au Niger.

Le Conseil représentatif de l'Union européenne a pour sa part annoncé le 26 mai qu'il était prêt à réexaminer la reprise de sa politique de coopération avec le Niger. Le Conseil a toutefois spécifié que l'aide accordée à la sécurité alimentaire n'avait jamais été coupée depuis sa décision de novembre 2009 de cesser ce partenariat en vertu des « violations des textes communautaires » commises par l'ancien président Tandja.

Notons en dernier lieu que Mamadou Tandja est toujours en résidence surveillée à l'heure actuelle, et que ses conditions de détention ont été jugées « satisfaisantes » par des ONG locales.

*** Positions et actions prises par l'APF**

Suite au coup d'Etat du 18 février, l'APF a réagi par voie de communiqué en déplorant cette prise de pouvoir en dehors des dispositions constitutionnelles. L'APF a suspendu la section nigérienne en rappelant son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel par lequel sont représentées toutes les forces politiques du pays.

L'APF continue de soutenir les initiatives de la communauté internationale qui iront en ce sens, notamment celles de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union africaine et de la CEDEAO.

*** Positions prises et actions prises par l'OIF**

L'Organisation internationale de la Francophonie a dépêché une mission au début d'avril pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre des engagements pris par la junte depuis sa prise de pouvoir. Cette mission, qui a été dirigée par M. Henri Lopès, Représentant personnel du Chef de l'Etat du Congo Brazzaville, a confirmé l'engagement de l'OIF dans le processus de transition actuel. Les recommandations issues de cette mission ont été approuvées par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) lors de sa réunion du 16 avril.

Notons également l'implication de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) qui a poursuivi son suivi auprès des autorités nigériennes dans les domaines électoraux et institutionnels.

B. SECTION SOUS OBSERVATION

5. GUINEE-BISSAU

SECTION SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE DEPUIS AVRIL 2010

Le 1er avril 2010, un groupe de militaires a arrêté le Premier ministre Carlos Gomes Junior et le chef d'état-major général du pays, le général José Zamora Induta.

Le coup de force a été qualifié de « restructuration de la hiérarchie militaire » par ses auteurs. Le général Antonio Indjai, adjoint au chef d'État-major, qui s'est aussitôt autoproclamé nouveau chef d'état-major de l'armée, avait assuré le soir même que le coup de force représentait « un problème purement militaire » et que l'armée réitérait « son attachement et sa soumission au pouvoir politique ». Rappelons qu'il avait proféré des menaces de mort à l'endroit du Premier ministre Gomes.

Les membres de la commission politique, réunis à Yaoundé (Cameroun) en avril 2010, avaient considéré que les événements survenus constituaient une alerte et témoignaient de l'existence de menaces au fonctionnement normal des institutions

Le président de la Guinée-Bissau, Malam Bacai Sanha, a annoncé le 25 juin la nomination du général Antonio Indjai comme patron de l'armée en Guinée-Bissau. La veille, le gouvernement avait demandé au Président Bacai de nommer un chef des armées « qui ne soit pas impliqué dans le soulèvement militaire d'avril ». Cette demande n'a pas été prise en compte par le président élu en juillet 2009. Le Président et le Premier ministre Carlos Gomes Junior entretiennent des relations notoirement difficiles.

Cette décision risque d'être mal reçue par la communauté internationale. Le 24 juin, le gouvernement américain avait jugé "impératif" que le nouveau chef de l'armée ne soit justement pas "impliqué dans les événements du 1er avril".

En outre, José Zamora Induta et d'autres officiers et soldats sont toujours emprisonnés dans une caserne à Mansoa (60 km au nord de Bissau).

Rappelons que la condamnation par la communauté internationale a été unanime suite au coup de force du 1^{er} avril. Le 9 avril, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Guinée-Bissau, Joseph Mutaboba, a recommandé aux acteurs bissau-guinéens d'engager un « dialogue authentique » suite aux « événements anticonstitutionnels » provoqués par les militaires.

Selon le chef de la diplomatie du Portugal, ancienne puissance coloniale, le Guinée-Bissau est dans une situation où le pouvoir politique est l'otage d'une structure militaire. Il déclarait le 6 avril que la conjoncture est complexe et qu'elle peut conduire le pays vers une situation irréparable.

Les motifs de la démonstration de force du 1er avril se sont peu à peu éclaircis et ont révélé un conflit entre le général Antonio Indjai et le chef d'état-major Jose Zamura Induta. Celui-ci avait la tâche de réformer l'armée. Il aurait franchi de manière « douteuse » les étapes menant à son statut de chef d'état-major, et ce au détriment d'Antonio Indjai, un vétéran de la guerre d'indépendance très respecté des soldats. Cette rivalité entre les deux hommes a dégénéré au moment où Induta aurait voulu destituer Indjai de son poste.

En réaction au coup de force, l'Union européenne a suspendu une mission qui devait débiter le 1er juin pour processus de réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau. L'UE serait en train d'analyser sa future implication dans l'appui à ces réformes.

Suite à cette décision de l'UE, le directeur l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Jacques Diouf, a appelé les partenaires de la communauté internationale et en particulier les institutions des Nations Unies à accroître leur aide à la Guinée-Bissau afin de faire face à la situation d'insécurité que vit actuellement la population.

Rappelons que l'incident est survenu 13 mois après les assassinats du chef d'état-major des forces armées, le général Batista Tagme Na Wai, le 1er mars 2009, puis du président Joao Bernardo Nino Vieira le lendemain, qui avaient plongé la Guinée-Bissau dans une période d'incertitude. Ces meurtres ont été commis quelques mois seulement après les élections législatives de novembre 2008. Le 5 juin 2009, un candidat à l'élection présidentielle et ancien premier ministre a été tué à son domicile.

A cet effet, la progression de l'enquête sur les assassinats a été récemment qualifiée de « lente » par le Président Sanha, faute de ressources et en dépit des appels de la communauté internationale. Le Président a déclaré au début juin que la commission d'enquête devait présenter ses conclusions préliminaires d'ici quelques semaines.

En fait, la crise d'avril reflète des relations institutionnelles difficiles entre la présidence et la primature, l'insubordination du pouvoir militaire au pouvoir politique et l'incertitude à propos de l'avenir du gouvernement et du leadership dans l'armée.

Depuis l'indépendance de l'ex-colonie portugaise, en 1974, l'armée domine et perturbe le fonctionnement des institutions de ce pays. Facteur aggravant, la Guinée-Bissau est devenu un important point de transit et de stockage de la drogue sud-américaine destinée à l'Europe. Le 8 avril dernier, les États-Unis ont gelé les avoirs du chef d'état-major de l'armée de l'Air, Ibrahima Papa Camara, et de l'ancien chef d'état-major de la marine, José Américo Bubo Na Tvhuto, accusés d'avoir participé à un trafic de drogue.

Depuis le retour au multipartisme en 1994, aucun président n'a pu mener à terme le mandat de cinq ans prévu par la Constitution. Le pays semble enlisé dans un cercle vicieux de criminalité, lié au trafic de la drogue, et d'instabilité politique. Une méfiance perdure entre les élites politique et militaires, tandis que le système judiciaire peine à lutter contre l'impunité et à faire face à la criminalité. Selon les observateurs, une force internationale devrait soutenir les institutions étatiques en Guinée-Bissau¹.

¹ Guinée-Bissau : dépasser la logique des armes, International Crisis Group, Briefing Afrique no 61, 25 juin 2009

Ayant analysé le contexte sous-jacent au coup de force du 1^{er} avril, **la commission politique pourrait maintenir la mise en observation de la Guinée-Bissau à titre préventif et préparer une résolution afin d'inviter les forces en présence au dialogue et d'encourager la communauté internationale à appuyer les autorités politiques et militaires de la Guinée-Bissau.** Cet appui est nécessaire pour mener à bien les actions suivantes, qui sont considérées essentielles pour normaliser le fonctionnement des institutions et tendre vers l'État de droit :

- Appeler la communauté internationale, et notamment la Francophonie, à appuyer fortement la consolidation de l'État de droit en Guinée-Bissau et examiner l'opportunité de mettre en place une force internationale pour protéger les institutions et les hommes politiques
- poursuivre la réforme du secteur de sécurité en partenariat avec l'ONU et l'Union européenne
- mettre en œuvre une réforme des forces armées
- sensibiliser l'armée au rôle qui doit être le sien en évitant toute intrusion dans le fonctionnement du système démocratique et en proscrivant tout recours à la violence
- établir une commission d'enquête internationale sur les assassinats commis en 2009.

6. MAURITANIE

SECTION SOUS OBSERVATION

La XXXVI^e Session de Dakar de l'APF a levé la suspension de la section de la Mauritanie, suite à la tenue de l'élection présidentielle du 18 juillet 2009. Celle-ci a été remportée par Mohamed Ould Abdel Aziz. Ayant pris acte de la reconnaissance par la communauté internationale du bon déroulement du scrutin, et de la décision de l'OIF de réintégrer le pays en son sein, le Bureau de N'Djamena avait décidé de proposer à l'Assemblée plénière de lever la suspension de la section. Conformément à l'article 5.7 de son règlement, la Mauritanie sera sous observation pour une période de deux ans.

L'ex-chef de la junte militaire et meneur du coup d'État du 6 août 2008, le général Ould Abdel Aziz, a été élu président de la République avec 52,58% des voix au scrutin présidentiel du 18 juillet 2009. Les observateurs indépendants présents, appartenant notamment à l'OIF et à l'Union africaine, ont donné un avis favorable quant au déroulement du scrutin. La France a estimé que l'élection présidentielle n'a pas donné lieu à d'anomalies majeures.

Rappelons qu'un accord de sortie de crise en Mauritanie avait été signé le 4 juin 2009 à Dakar. Cette signature concluait un processus de négociations difficiles menées à l'initiative du Sénégal, sous l'égide de la communauté internationale, dont l'OIF. L'accord prévoyait la démission volontaire du président renversé le 6 août 2008 par les militaires, Sidi Ould Cheikh Abdallahi, la nomination par la junte d'un premier ministre, la formation d'un gouvernement transitoire d'union nationale et la tenue d'un scrutin présidentiel le 18 juillet 2009. Cet accord avait été accepté par les représentants de trois grands pôles: la coalition de partis dénonçant le coup d'État, la formation d'opposition d'Ahmed Ould Daddah et le parti du général Aziz, candidat à la présidence.

** Actualité récente*

L'opposition conteste la validité des résultats électoraux depuis la victoire de général Aziz à la présidentielle de juillet 2009. Cette contestation des méthodes et des politiques du président Aziz s'est poursuivie au cours des derniers mois. En mars 2010, le chef de l'Etat mauritanien a déclaré qu'il rejetait de céder sur le partage du pouvoir avec l'opposition en soulignant qu'elle devait seulement "accepter de jouer son rôle normal d'opposition dans un système démocratique".

En réponse à cette déclaration, ses opposants ont réclamé son départ du pouvoir en prenant appui sur le non respect des engagements conclus dans le cadre des accords de Dakar en juin 2009, qui prévoient le maintien d'un dialogue inclusif « entre tous les pôles politiques impliqués ».

Toutefois, les événements qui ont retenu l'attention au cours des derniers mois en Mauritanie touchent principalement le renforcement de la sécurité afin de lutter contre le terrorisme et la migration clandestine vers l'Europe. En avril, la mise en place d'états-majors situés dans l'Est, au Centre et dans l'Ouest du pays a été annoncée. Ce déploiement des forces de sécurité en province doit être soutenu par la modernisation des systèmes d'informatisation et de communication, ainsi que par l'ajout substantiel de matériel de surveillance.

De plus, notons le déroulement d'un important procès concernant 21 présumés terroristes, dont 12 accusés relatifs à l'assassinat des quatre touristes français tués dans le sud du pays en 2007. La cour criminelle de Nouakchott, qui a amorcé sa délibération le 25 mai, a condamné le lendemain à la peine de mort trois jeunes mauritaniens affiliés à Al-Qaïda pour leur rôle dans ces assassinats. Ce verdict a été qualifié de sans précédent au pays, la peine de mort n'étant plus en vigueur en Mauritanie depuis plus de vingt ans.

C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

7. BURUNDI

** Actualité récente*

Le Burundi est engagé dans un marathon électoral crucial pour son avenir. Le calendrier électoral établi par la CENI en décembre 2009 prévoyait la tenue des élections communales le 21 mai 2010, le premier et le deuxième tour de la présidentielle respectivement le 28 juin et le 26 juillet, l'élection des députés et sénateurs les 23 et 28 juillet avant de se conclure par l'élection des conseillers collinaires le 7 septembre. Ce cycle a été fortement perturbé après le dévoilement des résultats du premier scrutin.

Les élections communales ont eu lieu trois jours plus tard que prévu, le 24 mai, en raison de problèmes logistiques. Au total, plus de 3,5 millions d'électeurs burundais devaient élire 2000 conseillers en lice dans les 129 communes du pays.

Vingt-cinq partis politiques ont participé à ce scrutin qui s'est soldé par une victoire décisive du Conseil national pour la défense de la démocratie et des Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Selon les résultats promulgués par la CENI, le CNDD-FDD du Président Pierre Nkurunziza aurait recueilli plus de 64% des voix, contre près de 15% pour le Front national de libération (FNL) d'Agathon Rwasa et un peu plus de 6% pour l'Union pour le progrès national (UPRONA). Le taux de participation a été chiffré à plus de 90%.

À l'occasion des élections communales, l'Union européenne (UE) a déployé dans les 17 provinces du pays 41 observateurs qui ont visité 189 bureaux de vote, tandis que la Coalition de la société civile pour le monitoring des élections (COSOME), organisme indépendant burundais accompagné par le Réseau européen pour l'Afrique centrale (EURAC), a contribué à cet exercice par l'envoi de 5000 observateurs répartis dans 2000 bureaux de vote sur les 6961 bureaux mis en place pour l'élection. Les observateurs ont constaté la participation massive de la population et le déroulement sécuritaire du scrutin.

L'UE a souligné, le 28 mai, le respect par les organisateurs des normes internationales en matière d'élections démocratiques. L'Union africaine (UA) a quant à elle constaté des irrégularités et déploré le recours à des ressources de l'Etat de la part du CNDD-FDD dans le déroulement de la campagne électorale.

La divulgation des résultats des élections communales a provoqué des contestations majeures de la part des partis d'opposition, qui ont décidé de créer au début du mois de juin « l'Alliance démocratique pour le changement au Burundi » (ADC). Cette alliance regroupe 13 partis politiques et vise à « résister par tous les moyens au retour du monopartisme imposé ».

Les six candidats de l'opposition qui devaient se présenter à l'élection présidentielle du 28 juin ont décidé de se retirer de la course en raison de leur suspicion de fraudes massives lors des élections communales. Cette décision commune, qui laisse comme seul candidat en lice le président sortant, a été vivement déplorée par la communauté internationale, qui a exhorté les candidats démissionnaires à revenir sur leur décision pour le bien du pays.

Les Burundais ont voté le 28 juin pour reconduire à son poste le président sortant Pierre Nkurunziza, seul candidat en lice, avec la crainte d'un retour à la violence politique après le retrait de tous les candidats d'opposition et une vague d'attaques à la grenade.

Selon les observateurs, le véritable enjeu du scrutin est désormais de savoir s'il ne va pas relancer les violences dans ce pays de 8,5 millions d'habitants encore meurtri par une guerre civile de 13 ans (1993-2006) qui a fait 300.000 morts. Une série d'attaques à la grenade, perpétrées depuis les communales contestées, a déjà fait au moins 8 morts et 60 blessés. Le pouvoir a accusé l'opposition d'être responsable de ces attaques, non revendiquées. Il a arrêté au total 26 militants d'opposition depuis samedi soir, selon le président de l'Association pour la protection des personnes détenues et des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa.

Dans les bureaux de vote entourés par une forte présence policière et militaire, les électeurs étaient bien moins nombreux que lors des communales.

Le boycott de l'opposition et les attaques à la grenade ont ranimé la crainte d'une résurgence des violences, non plus entre Hutu et Tutsi, mais essentiellement entre les forces politiques issues des anciennes guerillas hutu et aujourd'hui en compétition pour le pouvoir.

Le chef des FNL, Agathon Rwasa, rentré d'exil en 2008 a disparu. Il pourrait avoir trouvé refuge en RD Congo.

8. COMORES

*** Actualité récente**

Depuis l'annonce de la prolongation au pouvoir de l'actuel Président des Comores, Ahmed Abdallah Sambi, la communauté internationale, notamment la Francophonie et l'Union africaine, suit avec vigilance l'évolution de la situation.

Les parties comoriennes, à l'exception des représentants de l'île de Mohéli, ont signé le 16 juin un accord sur le calendrier électoral qui prévoit la tenue d'une présidentielle en novembre 2010. L'accord a été paraphé par le président Ahmed Abdallah Sambi, les gouverneurs des îles de Grande Comore et Anjouan, et par l'envoyé spécial de l'Union africaine (UA) aux Comores, Francisco Madeira, au nom de la communauté internationale. Les représentants de l'île de Mohéli étaient absents, mais ils se sont engagés à le signer.

Elaboré par l'UA, cet accord prévoit une présidentielle et l'élection des gouverneurs des îles à partir du 7 novembre 2010, avec un second tour le 28 décembre 2010. Il vise à mettre un terme à la crise politique que connaît l'archipel de l'océan Indien, depuis la prolongation du mandat du président Sambi au-delà du 26 mai dernier, vivement contestée par l'opposition et par l'île de Mohéli.

En mars, M. Sambi avait prolongé son mandat jusqu'à fin 2011 au terme d'une réforme constitutionnelle boycottée par l'opposition visant à harmoniser l'élection du président de l'Union avec celle des gouverneurs. Le chef de l'Etat est resté en fonction après le 26 mai avec l'accord de la Cour constitutionnelle pour une "période intérimaire" jusqu'à l'organisation d'une présidentielle dont la date restait à fixer.

Le maintien au pouvoir de M. Sambi suscite le mécontentement sur Mohéli, à qui revient normalement le tour d'assurer la présidence du pays, en vertu du principe de la présidence tournante entre les îles de l'archipel.

Le texte de l'entente prévoit notamment la prochaine nomination d'un nouveau gouvernement pour gérer "dans la transparence la période intérimaire", auquel participera une personnalité désignée par chaque gouverneur des îles. Une personnalité originaire de Mohéli exercera par ailleurs les fonctions de ministre d'Etat chargé des élections au sein du nouveau cabinet.

L'accord ne fixe cependant pas la date de l'investiture du nouveau président du pays, qui sera l'objet d'un accord avec le président sortant. Elle doit se tenir avant le 26 mai 2011.

Rappelons que la Constitution adoptée en 2001 instaurait un système fédéral et une présidence tournante entre les trois îles de l'archipel: Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Ainsi, après le mandat du Grand-Comorien Azali Assoumani et celui de l'Anjouanais Sambi, il reviendrait à un Mohélien d'assumer la présidence de mai 2010 jusqu'en 2014.

Notons en dernier lieu l'assassinat le 13 juin du colonel Combo Ayouba, l'un des plus hauts gradés de l'Armée nationale de développement (AND). Cet événement a suscité des tensions considérables dans la capitale de l'archipel, alors que les forces de l'ordre ont été immédiatement déployées devant les ministères et principaux bâtiments administratifs de Moroni.

*** Positions et actions prises par l'OIF**

Le 10 mars 2010, le Secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf, avait exprimé son inquiétude dans un communiqué de presse au sujet de la décision du Congrès comorien de fixer la date des prochaines élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles au 27 novembre 2011.

Il a appelé les parties signataires de l'Accord de Fomboni (2001) à respecter les clauses relatives au maintien de la cohésion nationale et de la stabilité du pays, et au respect des principes démocratiques.

L'OIF a été un partenaire de premier plan dans les efforts pour renouer le dialogue entre les parties prenantes en vue de l'établissement d'un calendrier consensuel afin de procéder à l'harmonisation des mandats entre les représentants des îles et du gouvernement fédéral.

*** Positions et actions prises par l'APF**

Les membres de la commission politique, réunis à Yaoundé du 6 au 9 avril 2010, ont appelé la communauté internationale à rester vigilante au cours des prochains mois afin de faire en sorte que l'évolution de la situation aux Comores respecte les principes de la Déclaration de Bamako.

Partageant les préoccupations du Secrétaire général de l'OIF quant à l'extension du mandat présidentiel actuel de 18 mois, l'APF a également tenu à rappeler au gouvernement comorien la nature des engagements auxquels le pays a souscrit dans le cadre de l'Accord de Fomboni.

9. HAÏTI

** Actualité récente*

Suite au séisme du 12 janvier dernier, qui a fait entre 250 000 et 300 000 victimes en plus de jeter plus de 1,3 million de personnes à la rue, la communauté internationale a poursuivi sa mobilisation. Lors de la « Conférence des donateurs internationaux pour Haïti », tenue le 31 mars, quelque 138 États et plusieurs organisations internationales se sont engagés à verser en Haïti 5,3 milliards de dollars au cours des deux prochaines années, pour un total de 9,9 milliards sur trois ans.

Le 18 mai, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a nommé l'ancien président des Etats-Unis, Bill Clinton, émissaire spécial des Nations Unies pour Haïti. Il est également coprésident, avec le Premier ministre haïtien Jean-Max Bellerive, de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). Cette commission est composée de personnalités haïtiennes. Le chef de l'Etat haïtien, René Préval, détient un droit de veto sur une décision de la commission dans un délai ne dépassant pas 10 jours.

Au plan politique, une prolongation de 18 mois de l'état d'urgence décrétée après le séisme a été approuvée le 8 avril par la Chambre des députés (43 « pour », 6 « contre » et 3 « abstentions ») et le 18 avril par le Sénat (13 « pour », 1 « contre » et 1 « abstention »). Cette nouvelle loi permet d'augmenter les prérogatives du chef de l'État, notamment dans les domaines financier et budgétaire.

La Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le mandat a été reconduit quelques mois avant le séisme jusqu'au 15 octobre 2010 par la résolution 1892 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU, continue d'être active sur le terrain. Elle dispose aujourd'hui de près de 7000 soldats et de 2200 policiers. Le 4 juin, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité l'envoi temporaire de 680 policiers supplémentaires afin de soutenir les policiers dans la stabilisation du pays. Rappelons que la mission de la MINUSTAH porte sur le renforcement des capacités de l'Etat, de l'appui à la réforme de l'Etat de droit, au maintien de la sécurité publique et au soutien au dialogue politique et aux élections.

À cet effet, le Président Préval s'est engagé le 12 avril à organiser, comme prévu par la loi électorale de juillet 2008, des élections générales. Le Président a affirmé avoir demandé au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, de dépêcher une mission technique chargée d'évaluer la possibilité de procéder au scrutin afin de le rendre conforme aux critères internationaux. Lors de cette déclaration, M. Préval a exprimé sa volonté de quitter ses fonctions après son mandat de cinq ans.

Le gouvernement haïtien a toutefois présenté en chambre, le 5 mai, un amendement à la loi électorale visant à prolonger le mandat de René Préval de trois mois au cas où les retards dans l'organisation des élections seraient trop importants. Les députés haïtiens ont approuvé le 7 mai cet amendement (56 « pour », 4 « contre » et 3 « abstentions ») qui maintiendra le président actuel au plus tard jusqu'au 14 mai 2011, si aucun scrutin n'est tenu avant le dernier dimanche du mois de novembre 2010.

Un rassemblement de 77 partis et organisations politiques de l'opposition haïtienne a toutefois fortement dénoncé les dernières initiatives du gouvernement haïtien concernant la création de la CIRH, l'adoption de prérogatives renforcées pour le président et la possibilité de voir son mandat se prolonger au-delà de l'échéancier prévu en 2008. Dans le premier cas, cette coalition redoute la limitation de la souveraineté nationale, tandis que dans le deuxième et le troisième cas, la coalition fait état des risques d'abus de pouvoir et de « retour à la dictature ».

Face aux échos de plus en plus persistants de la part des opposants, le représentant du Secrétaire général de l'ONU et chef de MINUSTAH, M. Edmond Mulet, a déclaré le 27 mai qu'il était tout à fait possible de respecter les délais électoraux initiaux. Il a également exprimé sa profonde inquiétude face aux discours de ceux qui chercheraient à promouvoir « un changement anticonstitutionnel et antidémocratique » dans le pays. Il a par la suite précisé que la communauté internationale ne saurait être garante « d'un gouvernement de transition ad hoc ne disposant pas d'assise légitime et démocratique ».

10. LIBAN

*** Actualité récente**

La tension s'est accentuée au Liban au printemps, donnant lieu à une escalade verbale.

Le 13 avril, le Liban a porté plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU après que 11 militaires aient été soupçonnés d'avoir franchi la « Ligne bleue », près de la rivière Wazzani qui est située le long de la frontière entre les deux pays. Le commandement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), assuré par l'Espagne, a conclu à une insuffisance de preuves dans cette affaire.

Le 26 mai, les batteries antiaériennes libanaises ont ouvert le feu en direction de deux avions militaires israéliens qui auraient survolé l'ensemble du territoire libanais.

C'est dans ce contexte tendu que le Premier ministre libanais, Saïd Hariri, s'est rendu aux États-Unis à la fin du mois de mai pour une visite de cinq jours. Cette visite était une première par un responsable libanais depuis l'entrée en fonction du gouvernement d'union nationale en novembre 2009, gouvernement dont font partie des membres du Hezbollah. Le Président Obama, lors de leur entretien du 24 mai, a souligné la volonté de son administration de soutenir les politiques qui vont dans le sens du respect de la souveraineté et de l'indépendance du Liban.

En contrepartie, il a fait part de ses préoccupations en ce qui a trait au transfert d'armes vers le Liban, tout en soulignant que cette situation constituait une menace sur la stabilité de la région et une infraction à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU.

A l'occasion du dixième anniversaire du retrait des troupes israéliennes de la partie sud du Liban, le Secrétaire général du Hezbollah, le Cheikh Hassan Nasrallah, a lancé une mise en garde à Israël dans l'éventualité où l'État hébreu voudrait ouvrir un nouveau front au Liban. Cette menace fait suite à un exercice de défense civile qu'aurait tenu Israël quelques jours plus tôt.

Sous l'égide du Procureur Daniel Bellemare, rappelons que le Tribunal spécial pour le Liban est entré en fonction le 1er mars 2009. Ce tribunal est le fruit des résolutions no 1595 (2005), no 1644 (2005), no 1664 (2006) et no 1757 (2007) des Nations Unies. Au cours de la dernière année, quatre généraux détenus dans le cadre de l'enquête Hariri ont été relâchés par le Bureau de Procureur, faute de preuves suffisantes. Plus de 280 auditions de témoins ont été effectuées par le bureau du procureur, plus de 60 demandes d'assistance ont été adressées à 24 pays et 62 missions ont été effectuées sur les territoires de ces pays, selon le rapport annuel présenté le 6 mars 2010 par le président du Tribunal, M. Antonio Cassese. Le Procureur Bellemare et son équipe ont pu confirmer au cours de cette première année d'activité l'existence d'un réseau terroriste impliqué dans la série d'attentats qui ont déstabilisé le pays.

Notons que le Liban a connu des élections municipales en mai 2010. Un total de 7507 candidats, dont 466 femmes, se sont disputés 3507 sièges. Pour assurer la sécurité des élections, 20 000 membres des forces de sécurité ont été déployés. Cette élection s'est déroulée moins d'un an après l'élection législative de juin 2009 au Liban, dont le bon déroulement avait été salué par la communauté internationale.

11. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

*** Actualité récente**

Ce sont surtout les difficultés liées à la conduite du processus électoral qui ont retenu l'attention ces derniers mois en Centrafrique, notamment avec le double report du scrutin initialement prévu le 25 avril.

Les élections ont été repoussées au 16 mai, puis reportées une seconde fois, sine die. En avril, avant l'annonce du deuxième report, la commission électorale avait affirmé qu'il lui était "techniquement impossible de tenir les délais fixés" pour les scrutins, arguant également de problèmes financiers. Le report était réclamé notamment par l'opposition et recommandé par le comité des bailleurs du processus électoral (ONU, Union européenne, France, États-Unis). A la suite du deuxième renvoi, une loi constitutionnelle prorogeant le mandat du président Bozizé - qui a expiré le 11 juin - et celui des députés a été promulguée.

Arrivé au pouvoir par un coup d'État en 2003, puis élu en 2005, François Bozizé est candidat pour un nouveau mandat. Dans une déclaration à la nation le 11 juin, il a estimé que la nouvelle date des élections devrait "tenir compte de l'évolution des conditions sécuritaires " et des avancées du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens rebelles (DDR), actuellement en cours. Lancé en 2009 pour trois ans selon les autorités, le processus de DDR doit permettre de démobiliser plus de 8000 combattants.

Outre M. Bozizé, plusieurs opposants ont annoncé leur intention de se présenter à la présidentielle. Parmi eux, figurent l'ex-président Ange-Félix Patassé, l'ex-Premier ministre Martin Ziguélé et le chef de la plus importante ex-rébellion centrafricaine (Armée populaire pour la restauration de la démocratie, APRD), Jean-Jacques Demafouth, par ailleurs ex-ministre de la Défense.

En outre, la France et le Secrétaire général des Nations Unies ont demandé aux autorités centrafricaines de faire la lumière sur la disparition de deux opposants, Hassan Ousman et Charles Massi, deux dirigeants politiques.

Notons que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a constaté que plusieurs régions du pays subissent des attaques de rebelles, ce qui a pour conséquence de limiter le déploiement de l'assistance humanitaire. Au nord-est, près de Birao, plusieurs affrontements entre groupes armés et coupeurs de route ont eu lieu en 2009, tandis que l'instabilité continue d'affecter le centre-nord et le sud-est du pays. Les violences et déplacements de population provoqués entre autres par la présence de l'Armée de libération du Seigneur (LRA), témoignent de la précarité de la situation.

Cette rébellion qui aurait tué plus de 200 personnes en Centrafrique depuis 2008, et qui est considérée à l'heure actuelle comme étant l'une des plus brutales au monde, y est particulièrement active depuis le mois de février 2010. En mars les autorités locales avaient demandé aux populations de se constituer en groupes d'autodéfense permettant d'ériger une barrière de protection supplémentaire autour des villages.

12. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Lors de sa XXXV^e Session, tenue à Paris en juillet 2009, l'APF a levé la mesure d'observation de la RDC. Toutefois, compte tenu des violences que se poursuivent dans ce pays, nous avons inclus la RDC parmi les pays dont la situation politique est préoccupante.

*** Actualité récente**

En juin dernier, l'ONU a affirmé que la RDC est confrontée à l'une des pires crises humanitaires au monde, tandis que les exactions commises par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ne cessent d'augmenter. L'insécurité est particulièrement problématique dans trois régions : la Province orientale (nord), les deux Kivu ainsi que la province de l'Équateur.

Dans la Province orientale, depuis septembre 2008, la LRA terrorise la population (mutilations, pillages, enlèvements). L'ONU a relevé que depuis décembre 2007, la LRA avait tué 1.796 civils et enlevé 2.377 personnes dont 807 enfants. Entre décembre 2009 et mars 2010 seulement, la LRA a tué 407 civils et enlevé 302 personnes dont 125 enfants.

Dans les Kivu et la province du Maniema (est), les violations des droits humains sont également nombreuses, en particulier les violences sexuelles. En 2009 seulement, 8.000 cas de viols ont été rapportés. La majorité de ces viols ont été commis par des hommes en armes, selon la porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Dans la province de l'Équateur (nord-ouest), des affrontements interethniques ont provoqué le déplacement de 200 000 personnes à l'intérieur de la RDC, au Congo et en République centrafricaine.

L'ONU déplore le fait que seulement 30% des 827 millions de dollars qui seraient nécessaires pour mener ses opérations dans ce pays, sont actuellement financés. La faiblesse de cette mobilisation serait liée à la crise financière mondiale et aux besoins suscités par d'autres crises humanitaires, comme celle causée par le séisme en Haïti.

C'est dans ce contexte alarmant que le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé du non-renouvellement de la MONUC à partir du 30 juin 2010² afin de lui substituer, à partir du 1^{er} juillet 2010 et jusqu'au 30 juin 2011, la nouvelle « Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC » (MONUSCO). Les objectifs principaux de la MONUSCO seront :

- 1) d'achever les opérations militaires dans les Kivu et dans la Province orientale ;
- 2) de doter le gouvernement de forces de sécurité durables ;
- 3) de renforcer l'autorité de l'Etat dans les zones libérées en y installant une administration civile et territoriale garante de l'Etat de droit.

Cette décision a été justifiée par la responsabilité que doit assumer le gouvernement de la RDC pour sécuriser son territoire. Elle a néanmoins suscité des inquiétudes parmi les organisations humanitaires présentes sur le terrain, comme en témoigne « l'appel au secours » du 21 mai à l'attention du Président américain Barack Obama, signé par les membres de sept ONG situées dans le nord de la Province orientale.

Cet appel a été entendu puisque le 25 mai, le président Obama a promulgué une loi qui permet à son administration d'établir une stratégie ciblée à l'endroit de la LRA, tandis que le Congrès des États-Unis a insisté pour que cette stratégie globale s'accompagne de mesures qui permettront de traduire les coupables en justice et d'augmenter l'aide humanitaire.

Pour dénouer la situation des réfugiés, un accord tripartite a été signé le 10 juin entre la RDC, le Congo-Brazzaville et le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR). Les signataires se sont engagés à respecter le caractère volontaire et sécuritaire du rapatriement de 115 000 réfugiés de la RDC qui ont trouvé refuge dans l'extrême nord du Congo. Les parties ont également insisté sur la mise en place urgente d'un mécanisme de réconciliation intercommunautaire dans les zones de retour.

La mobilisation des ONG congolaises et de la communauté internationale a atteint un niveau sans précédent au lendemain de l'assassinat le 2 juin de M. Floribert Chebeya, militant des droits de l'homme respecté et président de l'ONG « La Voix des sans-voix ». Floribert Chebeya dénonçait régulièrement les arrestations arbitraires et les conditions de détention dans les prisons.

De nombreuses voix (l'ONU, l'EU, l'UA, le Parlement européen) et plus de 50 ONG ont condamné cet assassinat et réclamé une enquête impartiale. Les ONG ont sollicité le président Kabila pour qu'il crée une commission d'enquête présidée par une personne ayant une « haute autorité morale » et une « expérience solide du droit congolais ». Ils ont de plus insisté sur le soutien de la MONUC et de la Mission de police européenne (EUPOL) afin d'assister les autorités congolaises dans leur démarche.

² Résolution 1925 (2010) adoptée le 28 mai 2010

Cette requête a presque immédiatement été suivie de l'annonce par le gouvernement congolais de l'arrestation d'officiers de police et la suspension « à titre conservatoire » de l'inspecteur général de la police, afin d'assurer la transparence et la neutralité de la procédure en cours. À la mi-juin, le gouvernement de la RDC a accepté l'envoi d'experts légistes des Pays-Bas afin qu'ils effectuent l'autopsie de M. Chebeya.

13. TCHAD

Le Tchad a officiellement demandé à l'ONU, au cours de l'hiver, de ne pas renouveler le mandat la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), qui a pour objectif d'assurer la sécurité des populations déplacées et réfugiées dans l'est du Tchad et le nord-est de la République Centrafricaine.

Suite à cette demande du Tchad, le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, avait soulevé en mars 2010 la possibilité de prolonger de deux mois le mandat de la MINURCAT, afin de permettre une réflexion plus approfondie quant à l'avenir de cette mission. Cette requête de prolongement du 15 mars au 15 mai 2010 avait été approuvée par le Tchad.

*** Actualité récente**

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité le 25 mai la résolution 1923 (2010) qui doit organiser le retrait progressif de cette force qui compte actuellement 3300 soldats. La MINURCAT verra donc ses effectifs baisser du tiers d'ici au 15 juillet jusqu'à 2200 soldats, tandis qu'à partir du 15 octobre les forces restantes ainsi que sa composante civile de près de 1000 personnes seront retirées jusqu'à la date butoir du 31 décembre 2010.

Les autorités tchadiennes ont manifesté leur volonté de se substituer aux troupes internationales en s'engageant à coordonner sa nouvelle force de « Détachements intégrés de sécurité » (DIS), formée par l'ONU pour veiller sur les camps de réfugiés. À cette force s'ajoute également la participation de l'armée et de la gendarmerie. Le Conseil de sécurité a souligné dans la résolution 1923 la nécessité pour le Tchad de respecter les critères du droit international humanitaire, tels que la démilitarisation des camps de réfugiés et le retour, sur une base volontaire, des personnes déplacées.

L'adoption de cette résolution a suscité nombre d'interrogations et l'appréhension d'un vide sécuritaire au détriment des populations concernées. L'Union des forces de résistance (UFR) et Amnistie Internationale ont notamment exprimé leur inquiétude. Rappelons que quelque 250 000 Soudanais et plusieurs centaines de milliers de réfugiés et déplacés tchadiens sont présentement regroupés dans la partie est du Tchad.

Les autorités tchadiennes auront également la responsabilité de participer à la création d'un groupe de travail mixte, en collaboration avec le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui aura la tâche d'évaluer sur une base mensuelle les progrès accomplis sur le terrain.

Notons que le Bureau de coordination des Affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) avait estimé au début du mois de mai que plus de deux millions de personnes vivaient toujours en situation de vulnérabilité alimentaire accrue, en raison de la sécheresse qui affecte annuellement cette région de l'Afrique.

14. ZONE SAHELO-SAHARIENNE

** Actualité récente*

Face à un problème grandissant d'insécurité dans la zone sahélo-saharienne, sept pays du Sahel ont décidé de se concerter pour combattre l'extrémisme et lutter contre le crime transnational. Une réunion ministérielle a réuni à Alger, le 16 mars dernier, l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Les chefs d'état-major de ces pays se sont aussi rencontrés le 14 avril à Alger.

Les cas d'enlèvements se sont toutefois poursuivis dans le nord du Niger. Un ressortissant français et un homme d'origine algérienne ont été enlevés le 19 avril dans ce pays. Trois jours plus tôt, le couple de touristes italiens qui avait été enlevé sur la route du sud-est de la Mauritanie et détenu depuis quatre mois avait été libéré par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Toutefois, AQMI négocie toujours la libération des deux otages espagnols détenus depuis le mois de novembre dernier. Ceux-ci avaient été enlevés sur la route côtière Nouadhibou-Nouakchott, à 170 km au nord de la capitale mauritanienne.

Un exercice militaire regroupant neuf pays africains (Algérie, Burkina Faso, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Tchad et Tunisie) et cinq pays européens (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) a débuté en mai. Le commandement de cette opération, appelée « Flinstock 10 », est assuré par les Etats-Unis et le Burkina Faso. Elle regroupe environ 1200 soldats dont 600 des forces spéciales américaines, 400 Africains et 150 Européens. Cet exercice de mobilisation doit permettre de renforcer la sécurité dans la région sahélo-saharienne. Des instructeurs militaires français ont aussi été déployés à la mi-avril, dans le nord du Mali, afin de familiariser les militaires maliens aux techniques de lutte contre le terrorisme.

CONCLUSION

Nous constatons après ce bref tour d'horizon des situations politiques dans l'espace francophone, que la démocratie a été malmenée au cours de l'année 2009-2010.

Nous déplorons la suspension de la section du Niger. Notre Assemblée compte actuellement cinq sections suspendues, en incluant la Côte d'Ivoire. Nous devons porter une attention particulière à la situation dans ces pays et faire tout ce qui est de notre ressort pour que nos États et la Francophonie contribuent à faciliter des transitions pacifiques qui sont respectueuses des principes que nous défendons.

Sur une note plus positive, notre Assemblée devra, en outre, se prononcer sur la levée de la suspension de la section de la Mauritanie lors de la XXXVI^e Session de Dakar.

Je serai bien sûr à l'affût de l'actualité au sein de l'espace francophone, tout en portant une attention particulière aux interventions et aux prises de position de l'Organisation internationale de la Francophonie.